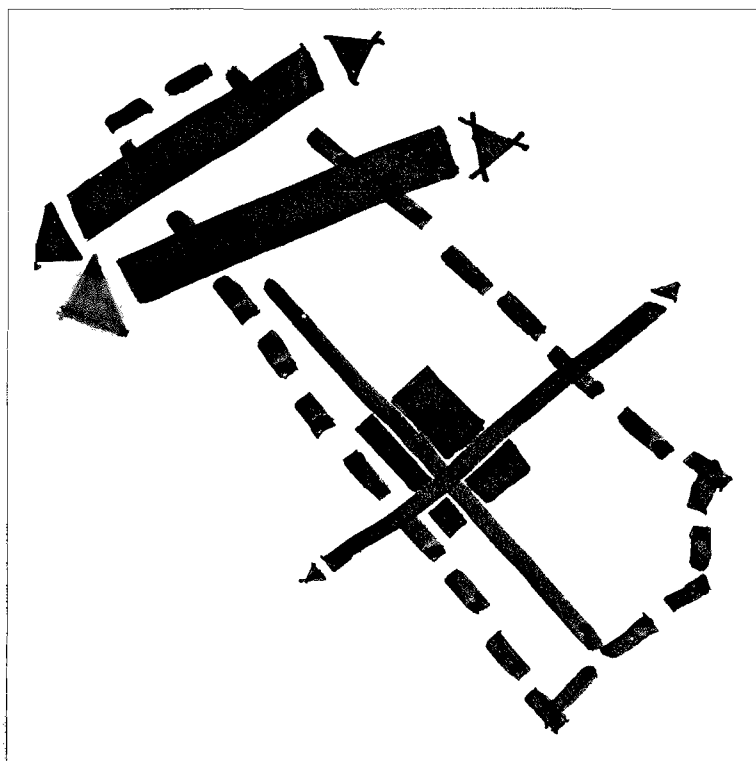


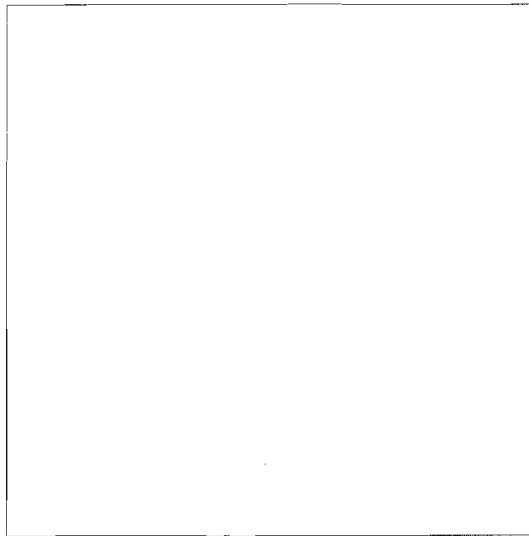
COMMUNE D'UXEM
Canton de Dunkerque-Est



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Mars 1998

SOMMAIRE



Présentation de la Commune	2
Territoire communal	4
Le contexte	8
Processus d'une démarche	12
Enjeux de l'étude	14
Thèmes d'ordre général	15
L'échiquier du centre	18
Cadre de vie partagé	34
Annexes	36

Présentation de la Commune

Forte de ses 1200 habitants, la commune d'Uxem s'étire du Nord au Sud depuis la limite de la Flandre Littorale.

Cette limite est ponctuée par l'usine des dunes, enclave dans le cordon dunaire et ressource financière principale de la commune.

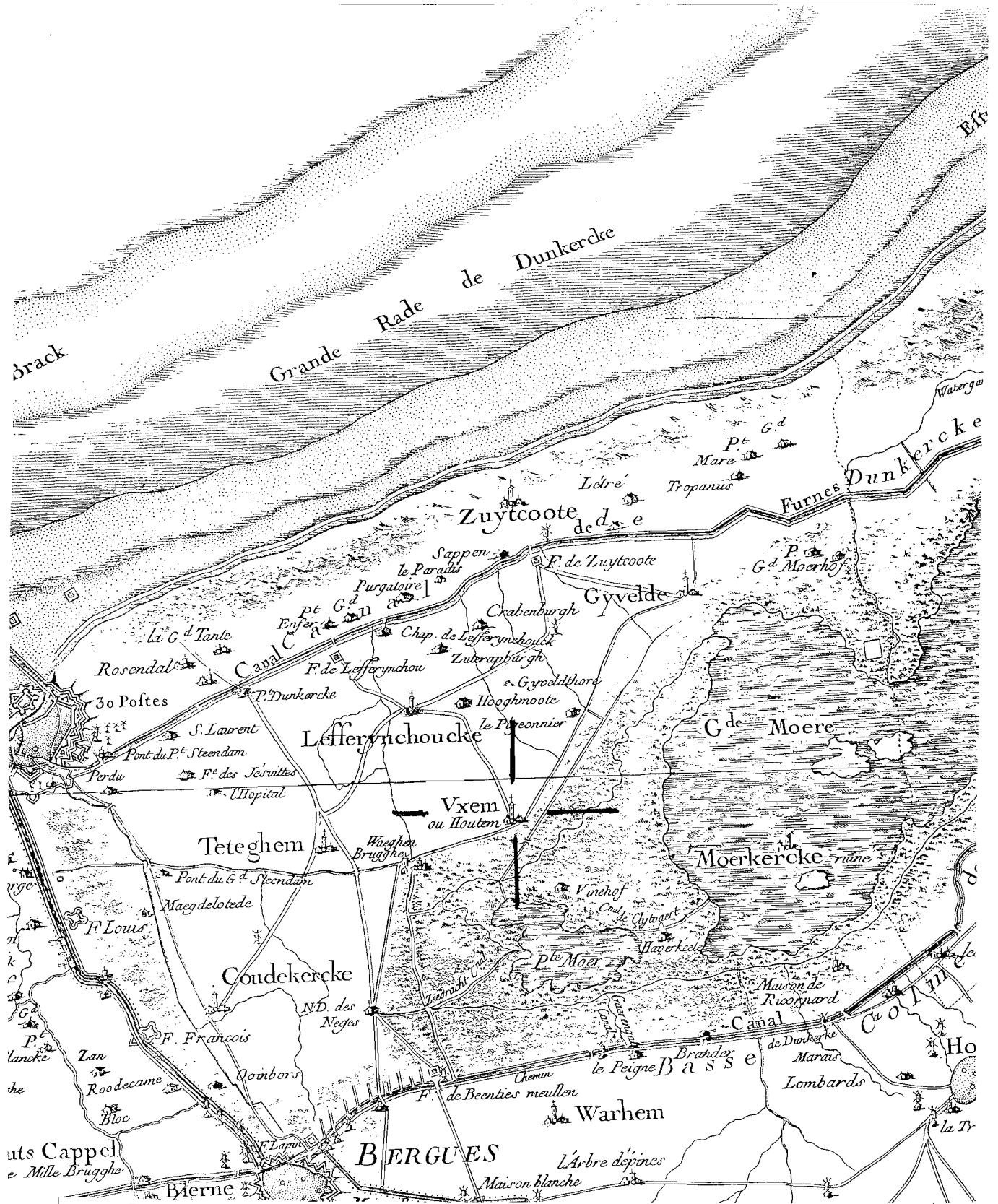
Ailleurs, les terres agricoles se développent de manière homogène, sans se soucier des limites communales.

Seule, celle des Moères se distingue par la courbe atypique du Ringslot.

La ruralité s'exprime également par la faible densité de population (environ 100 habitants/Km²) inférieure aux communes voisines.

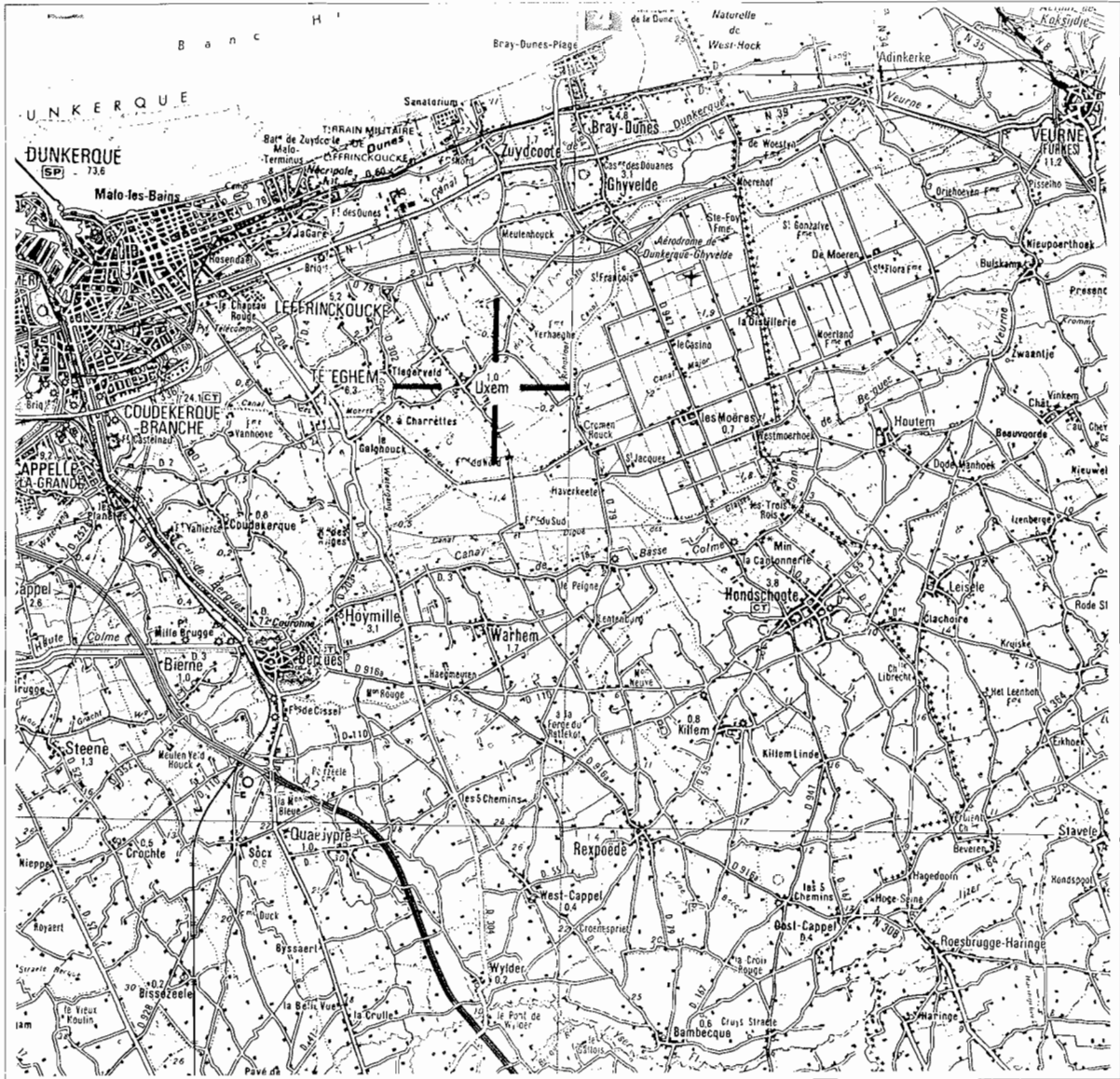
L'histoire et notamment l'ancienne limite communale avec Tétéghem se devine par le développement asymétrique du centre communal depuis le lieu d'origine, carrefour des deux routes départementales, calé au Sud contre la Grande Moère.

Présentation de la Commune



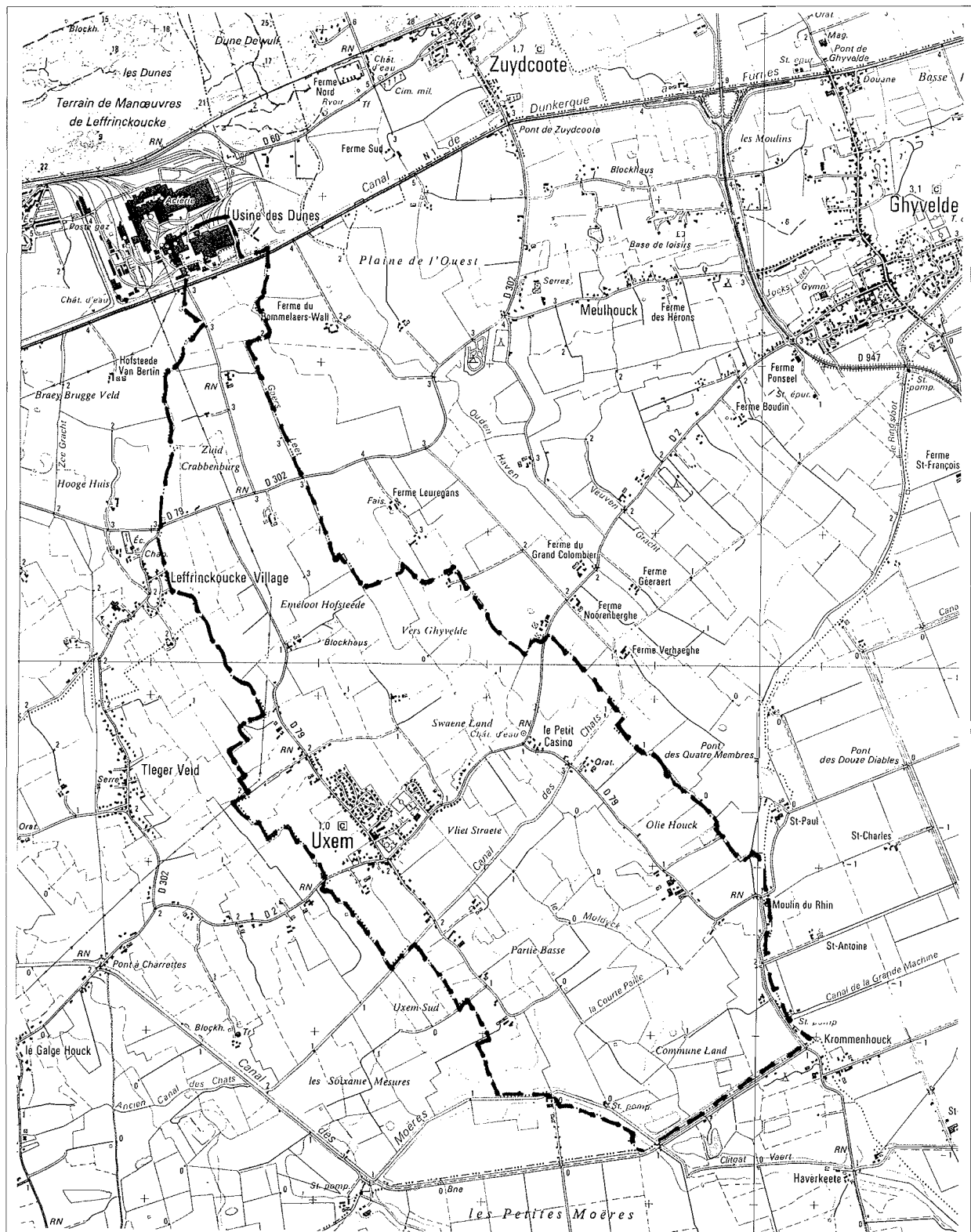
Carte Cassini 1815

Territoire communal



D'après carte I.G.N. : 1/100000ème

Territoire communal



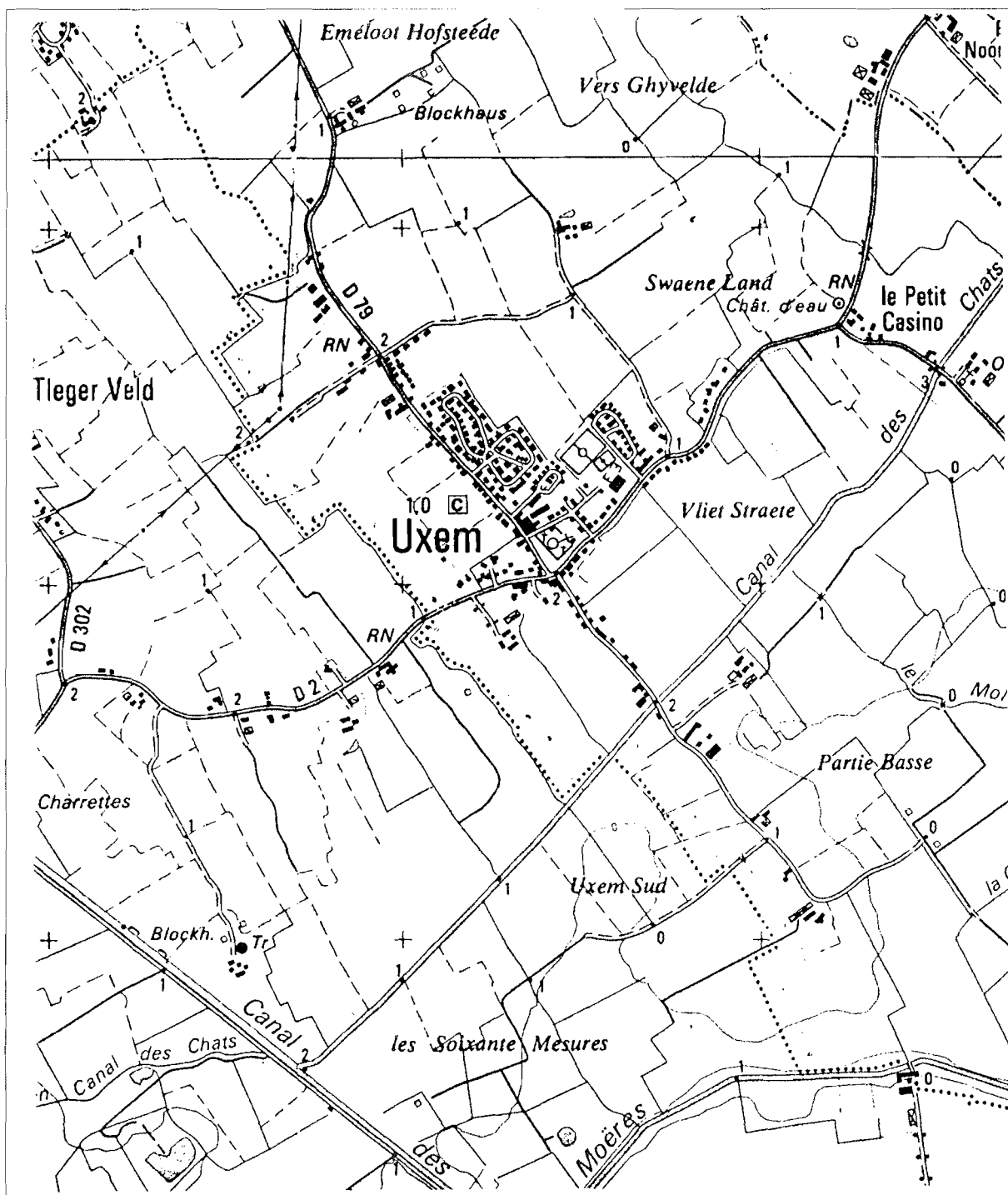
D'après carte I.G.N. 1/25.000ème

Territoire communal



Extrait vue aérienne. I.G.N.

Territoire communal



D'après carte I.G.N. - Même échelle de photo aérienne.

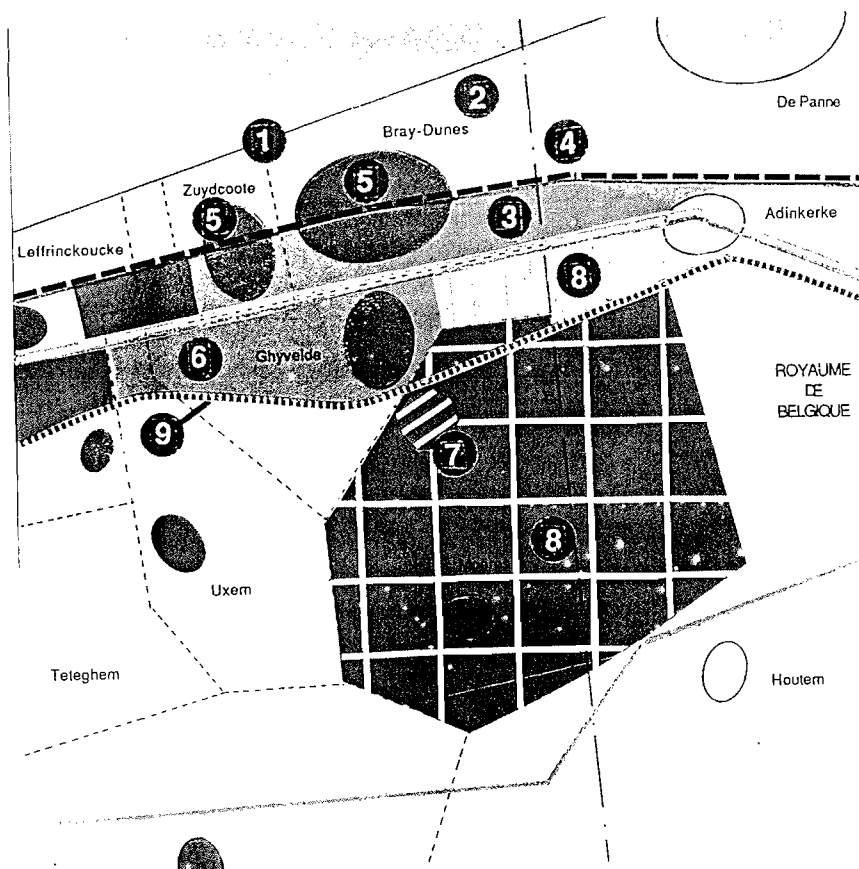
Contexte

Village gaulois dans un univers intercommunal.

La commune ne s'exclut par pour autant de la vie de son territoire. Secteur Est de l'agglomération Dunkerquoise, il est concerné par des continuités multiples :

Infrastructures - Croissant vert...

Cf. en annexe, les enjeux d'agglomération. Secteur Est. AGUR 96 : Synthèse



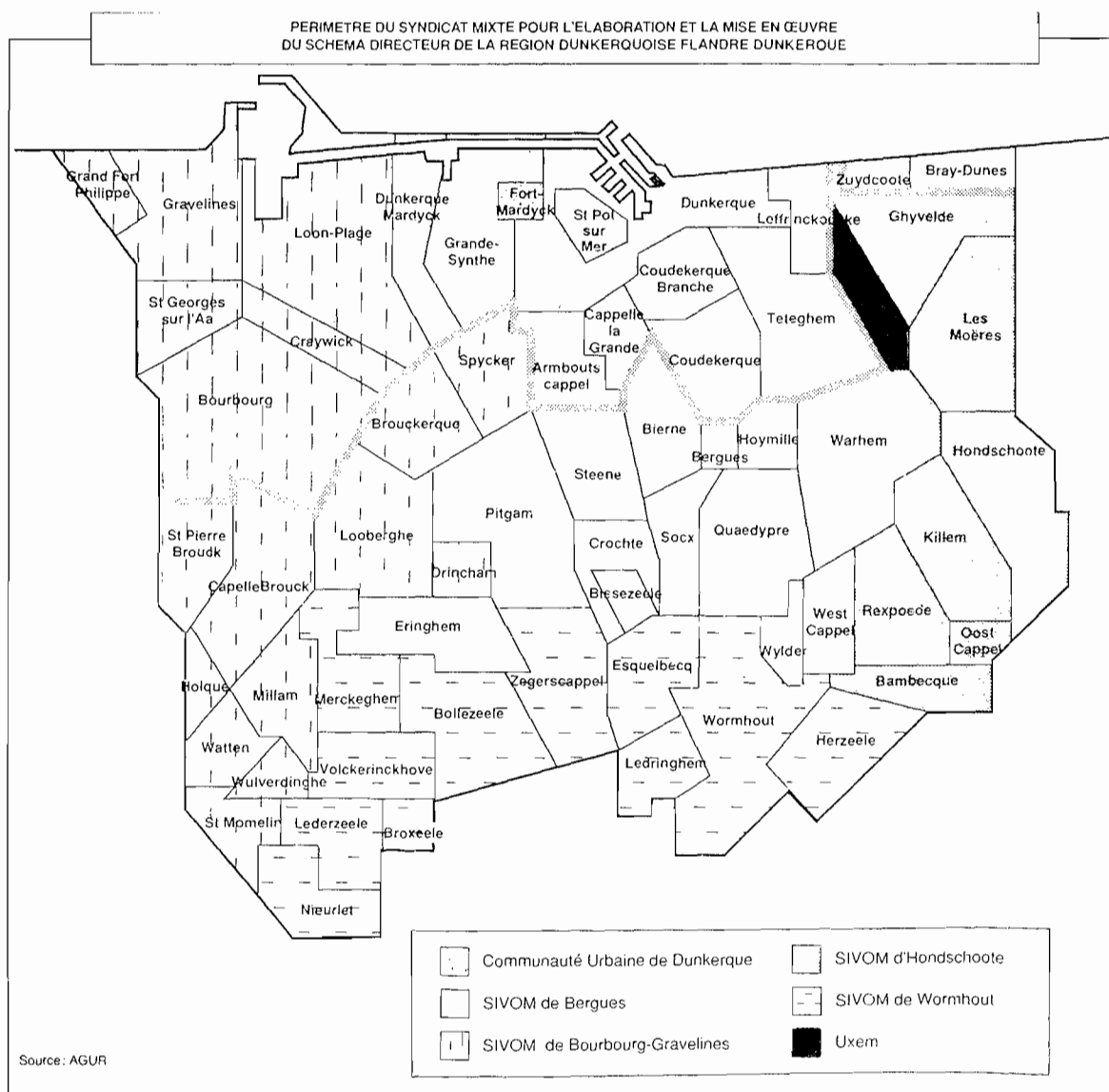
SECTEUR EST

III - SYNTHÈSE GRAPHIQUE

1. Protection des plages contre l'érosion marine
2. Protection et mise en valeur des massifs dunaires
3. Réaffectation du chemin de fer (transport en commun et exploitation touristique)
4. Réalisation d'une piste cyclable au long du chemin de fer (un des éléments de mise en oeuvre des chemins verts)
5. Dynamisation des zones urbaines traversées par la voie ferrée
6. Extension du croissant vert : réalisation d'espace de nature, de loisirs et de tourisme
7. Création d'un des pôles ruraux principaux (zone d'activités) pour l'ensemble du secteur Est
8. Protection et mise en valeur des espaces naturels existants
 - dunes fossiles
 - plaine maritime flamande des Moères
9. Rocade comme limite entre deux espaces
 - espace de nature lié au tourisme et au loisirs
 - espace agricole

Source A.G.U.R.

Le contexte

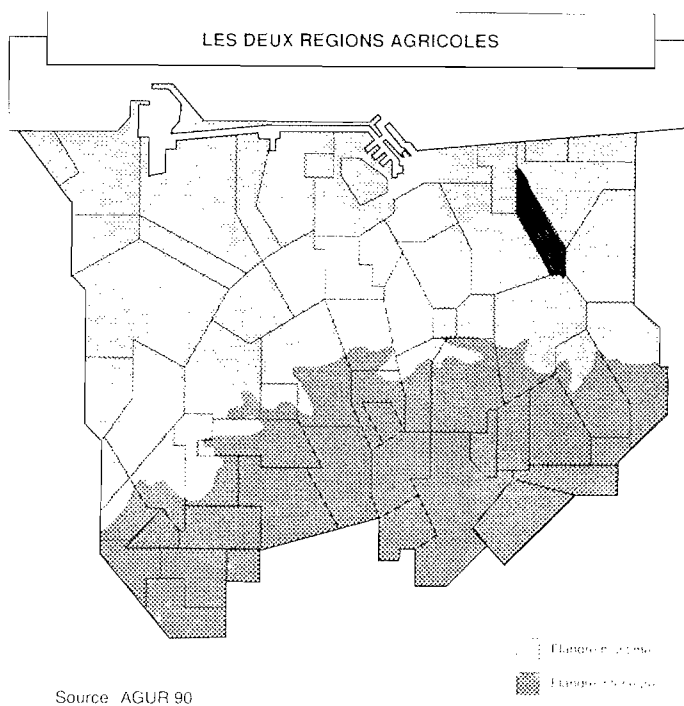
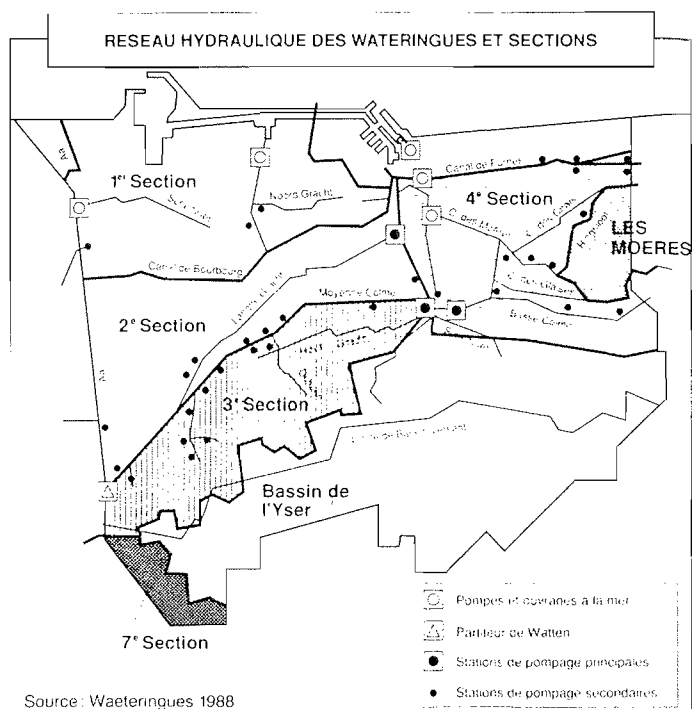


Source : Schéma directeur

Région Flandre-Dunkerque - Déc. 90

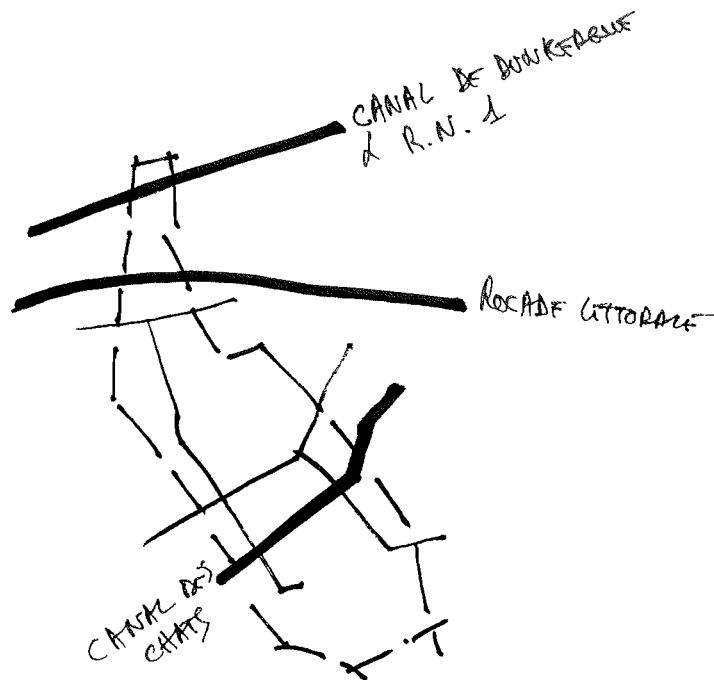
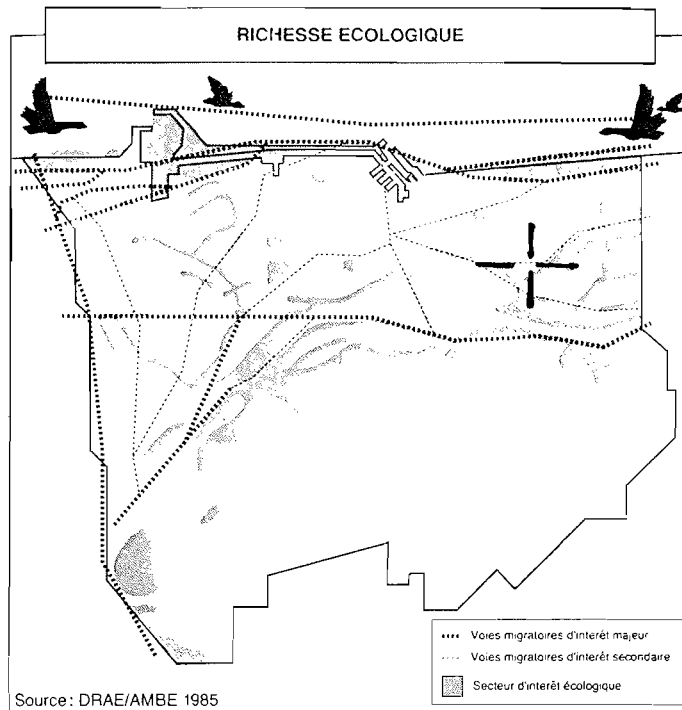
Depuis, les SIVOM sont devenus Communauté de communes.

Le contexte



Le contexte

Déplacement, Est/Ouest



Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E., chargés de mission A.G.U.R.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- S.D.A.P. - D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C - A.G.U.R....
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- Wateringues (4ème Section)
- V.N.F

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

Les communes de Ghyvelde/Les Moères/Hondschoote/Téteghem/Zuydcoote ont déjà réalisé une étude F.A.C.V. et réalisent à leur rythme leur programme de travaux.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques sous des formes appropriées, de façon à faire comprendre les options d'aménagement aux différents intéressés (habitants, techniciens, représentants de collectivités...). Une telle explication permet de les associer ultérieurement à l'oeuvre commune d'amélioration du cadre de vie et de privilégier la pérennité de la réflexion sur celle des propositions.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'oeuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

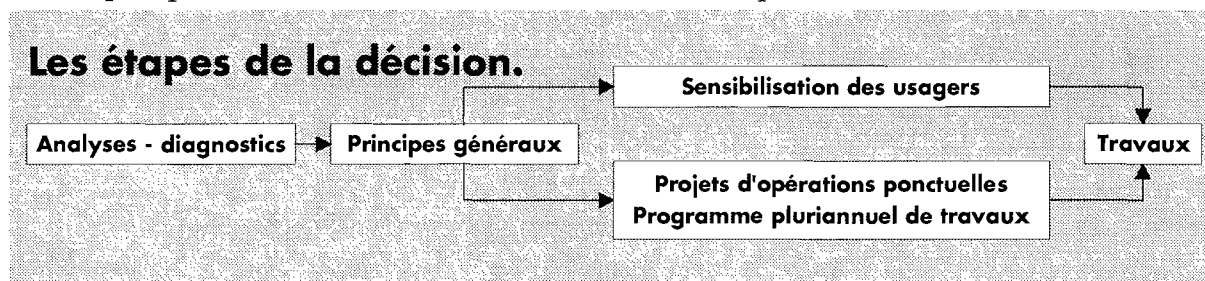
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'oeuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en oeuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'oeuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Enjeux de l'étude

Uxem s'est développé de façon autonome grâce à un revenu de taxe professionnelle enviable provenant de l'Usine des Dunes, située à l'écart des secteurs habités.

Cette situation est devenue caricaturale sur le territoire du Schéma Directeur de la Région Flandre Dunkerque. Sollicitée par les structures riveraines, Communautés de Communes de Bergues ou d'Hondschoote et Communauté Urbaine, la commune s'éveille à cette idée en même temps qu'à un regain d'exigence pour elle-même.

La révision du S.D.A.U. en marche, influera sur celle du P.O.S.. La réflexion menée dans le cadre de cette étude "cadre de vie" maniera également les bases du futur P.O.S. : connaissance du territoire, ses caractéristiques, ses axes de développement...

Cette exigence personnelle se fonde sur la reconnaissance des identités locales. Il convient donc de tirer les leçons du passé, gommer les maladresses, développer les acquis à l'occasion de nouveaux projets.

Si la réflexion porte sur l'ensemble du territoire et vise au plaisir des habitants à vivre à Uxem, elle conduira à des phases opérationnelles de deux types :

- d'Ordre général, fondé sur le long terme.
Les propositions guideront l'ensemble des actions habituellement menées sur le territoire communal, notamment par les partenaires extérieur (E.D.F./G.D.F. - D.V.I. - Wateringues...).
- Spécifique ou particulier, répondant à un souci immédiat de faire par la commune et ses partenaires.

Thèmes d'ordre général

Il s'agit de révéler les caractéristiques premières du territoire et de les faire partager avec les habitants et usagers de la commune.

Paysage

1/ - La gestion de l'eau : les canaux des Moères et des Chats au Sud, celui de Dunkerque au Nord cisailent le territoire d'Ouest en Est et encadrent un réseau régulier de fossés et becques suivant une trame sensiblement orthogonale.

Rejointe par le tracé du parcellaire, cette trame s'exprime à de rares occasions en trois dimensions. Le végétal, les quelques ouvrages d'articles ou les bords de chemins d'exploitation, les fermes et hameaux révèlent cette organisation spatiale sitôt que le regard est un peu haut.

Donner à voir et à comprendre pourront se faire à travers la gestion, l'usage et la valorisation de chacun de ces composants.

- Stabilisation des berges des canaux.
- Couleur et vocabulaire technique des ouvrages d'art.
- Faucardage des becques et des fossés. Plantations ponctuelles des berges.

2/ - Mise en réseau des chemins d'exploitation. Activation de certains d'entr'eux pour relier les réseaux de Ghyvelde et de Téteghem.

3/ - Développement de points de repos et d'informations paysagères pour les randonneurs.

4/ - Marquage des entrées d'exploitation pour l'information et leur valorisation.

5/ - Toutes les échelles de perception sont concernées:

- vision de loin panoramique pour les grandes infrastructures, et les limites bâties (centre et hameau).
- Perspective en rapport avec les routes, canaux et éléments bâtis majeurs (clocher...).

L'architecture

Le recensement du patrimoine rural traditionnel portera sur la forme, les matériaux, et les modes d'implantation.

Les recommandations porteront sur la valorisation de ce patrimoine en termes d'entretien (matériaux, couleur...) et de modification (extension...).

Les abords seront traités à propos de l'accompagnement végétal, du traitement des accès et des constructions neuves limitrophes (bâtiment, d'exploitation, hangar...).

Les constructions du centre, logements et équipements marquent l'histoire communale avec un bonheur inégal.

L'accent sera mis sur les liens étroits qui associent le bâti et les abords dans un même souci de qualité.

Les équipements : école - poste des années 50 sont de ce point de vue de bonne facture.

Cette réflexion nourrira la révision POS tant sur les mesures de protection qu'en valeur d'anticipation (incitations, suggestions, propositions, exemples,...).

L'expérience acquise dans le domaine des lotissements montre que bien avant les exigences architecturales, l'intelligence du plan masse (référence à la culture locale et aux usages), la qualité des espaces publics et de leurs limites forment la qualité d'une opération.

A propos des lotissements réalisés, des conseils seront prodigués pour adoucir l'impact du souci de particularisme des habitants (clôtures diverses). De même, des propositions seront apportées au délicat problème du stationnement automobile dans le lotissement.

La structure urbaine et développement communal

L'orthogonalité omniprésente est trahie par le bouclage des lotissements. Cette forme étrangère au village a également des conséquences sur la fluidité des parcours dans le centre (cul de sac...) et donc sur le confort de vie des habitants.

Le développement communal créera l'occasion d'atténuer ce contraste et de réduire les culs de sac.

Des simulations de ce développement se feront une fois définis les critères qualitatifs nourris par l'analyse, première étape de l'étude. L'ouverture et la diversité de vues sur la campagne (perspective, vue ponctuelle ou panoramique...) sont par exemple des références à la ruralité que la commune peut revendiquer.

La révision du POS s'attachera à rendre possible les options prises dans le cadre de cette étude qui prendra en compte les éléments de programmes communaux :

- la création d'un secteur pour l'accueil d'activités artisanales (logique SDAU et intercommunale),
- la réalisation d'un plateau omnisport au Nord et désenclavement du lotissement,
- l'extension du lotissement à l'Est contre la becque,
- la poursuite de l'urbanisation au Sud de la RD2 jusqu'au Sud de la Mairie.

Dans le cadre de l'extension progressive du village, la nature des limites et leur devenir seront examinés avec soins.

Il s'agit des limites "internes" à l'exemple de la belle réalisation à l'Est des terrains de foot (photo page "33"), et "externes" entre la zone bâtie et les terres agricoles.

Des images de référence illustreront les choix proposés.

Les grandes infrastructures

Le Canal de Dunkerque, la Nationale n° 1, la rocade isolent la commune de la frange littorale.

Ces zones de fractures sont plus principalement traversées par les habitants d'Uxem.

Une attention particulière portera sur la valorisation de ces franchissements, rares points hauts donnant à voir l'extrémité Nord de la Commune.

L'échiquier du centre

Développé de manière excentrée sur le carrefour d'origine, le coeur de la commune dispose aujourd'hui de 10 hectares d'espace public.

Ce site d'un seul tenant offre de multiples facettes et usages. Cette situation exceptionnelle, fruit de l'histoire et des politiques foncières successives, sera la base du travail à venir.

Le maître d'ouvrage propose que l'ensemble des propositions visant au bonheur à vivre des habitants aient également le souci de renforcer l'identification du site, sa cohésion et un rôle fédérateur pour le village.

Chaque composant (église - poste - école - foot - détente,...) garde sa particularité mais fait partie d'un tout à la façon de pièces sur un échiquier.



L'échiquier du centre

Les différentes pièces

L'espace viaire :

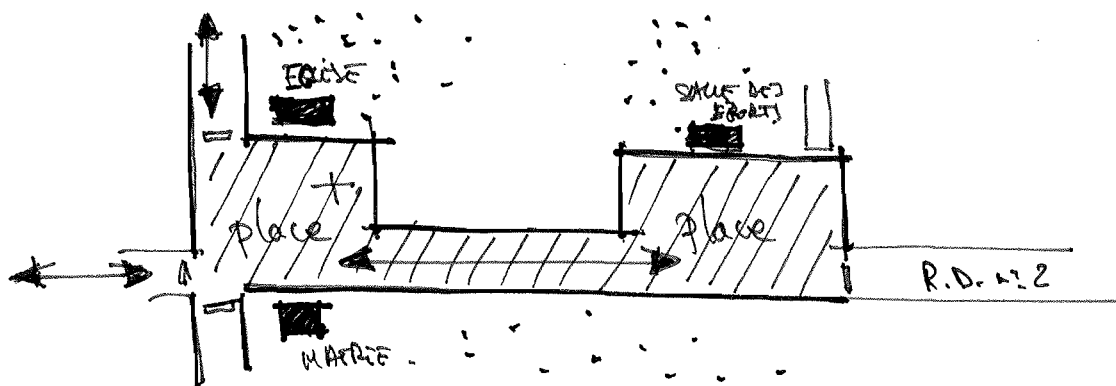
Le carrefour d'origine est avant tout un lieu d'échanges. Le trafic automobile s'oppose cependant au rôle institutionnel et convivial du lieu auquel la place est directement associée.

Il s'agit ici de rendre compatible l'usage automobile (transit et desserte) avec les diversités d'usage d'une place de village.

Pour ce projet, la commune trouve un partenaire légitime et essentiel, le Conseil Général, Direction de la Voirie et des Infrastructures qui partage les mêmes soucis sécuritaires.

La convergence des politiques du Conseil Général en un même site sera facteur de qualité et d'économie globale.

Les propositions d'aménagement associeront ce lieu à l'ensemble de l'espace viaire du centre et plus particulièrement à l'enrichissement Est/Ouest dans l'axe de la R.D. 2



L'aménagement de cette route et de ses bas-côtés, limite Sud de l'échiquier assurera la liaison piétonne des deux places du village en tenant compte d'un développement potentiel au Sud de la voie, entamée par un prochain espace réservé près de la mairie. La route pourra devenir une vraie rue.

L'axe Nord/Sud, la RD 79 fera l'objet dans sa partie urbanisée de mise en souterrain du réseau EDF et de la réalisation de stationnement latéral.

L'échiquier du centre

Place et parvis :

Les proportions et l'implantation du parvis de la salle des sports lui donnent l'occasion d'être associée à de multiples enjeux :

- entrée Est du village,
- parvis et parking de la salle et des espaces de sports et de détente,
- entrée du secteur résidentiel.

La vie du village a la chance de pouvoir compter sur un rôle complémentaire des deux places pour ses multiples activités (ducasse, marché, braderie, ...).

Espace récréatif :

La ruralité, caractère jalousement entretenu par la commune s'exprime largement par la générosité des espaces et par leur accessibilité.

Les espaces de sports et de détente forment le liant, la base de l'échiquier, auxquels viennent se greffer les parvis et abords des équipements (allée d'accès, parking, cour d'école...).

Ces espaces sont de qualité inégale suivant la volonté d'origine du maître d'ouvrage, du talent du maître d'œuvre, de la variation des usages et de la capacité d'entretien.

Un travail d'orfèvre définira les conditions de complémentarité de chaque lieu et de sa participation à un tout homogène.

Croquis et images de référence assureront la juste compréhension des propositions par la maîtrise d'ouvrage.

Celle-ci organisera les échanges indispensables avec les usagers des divers lieux :

- enseignants,
- enfants,
- parents, élèves,
- sportifs, associations,
- etc...

Les espaces de desserte :

La perméabilité de l'échiquier est aujourd'hui assurée. Il est souhaitable de la conforter et la valoriser par des propositions d'aménagement plus franc et plus facilement gérable.

- circuit et tracé à court-moyen et long terme (emprise réservée)
- notion de réseau ou maillage,
- emprise et traitement du sol,
- limites, notamment avec les propriétés privées,
- confort : éclairage - mobilier...
- gestion : ouvert/fermé,
- entretien.

Seront associés à cette réflexion les voiries de lotissement et leurs problèmes particuliers d'emprise.

L'échiquier du centre



Les équipements : Architecture et Abords

L'échiquier du centre



Les équipements : Architecture et Abords

L'échiquier du centre



Liaison Nord-Sud : Axe de transit et de desserte

L'échiquier du centre



Liaison Est-Ouest : Entre places, ponctuée de venelles et d'équipements

L'échiquier du centre



Lotissements : Cadre de vie attachant et ses écueils

L'échiquier du centre



Perméabilité piétonne

L'échiquier du centre



Perméabilité piétonne

L'échiquier du centre



Espace encore disponible

L'échiquier du centre



Articulations avec l'espace agricole

L'échiquier du centre



Juxtaposition architecturale

L'échiquier du centre



Equipements majeurs : Parvis et mise en scène

L'échiquier du centre



Mixité exemplaire des voiries

Cadre de vie partagé

La réussite des projets communaux est largement dépendante de la compréhension que la population a de son histoire et de l'évolution de son cadre de vie.

Cette étude est l'opportunité de poursuivre une relation privilégiée entre population et municipalité.

La démarche d'information et de sensibilisation trouvera du temps et des moyens auprès de la municipalité (bulletin, etc...) du bureau d'études (documents facilement accessibles, expositions, débats, etc...), le C.A.U.E. qui met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

Pour faciliter l'élaboration des projets et la constitution des dossiers administratifs, les architectes du Conseil d'Architecture et de l'Environnement du Nord sont gratuitement à disposition du public chaque vendredi matin sur rendez-vous, dans les Maisons du Conseil Général et au C.A.U.E.

Dunkerque : Maison du Conseil Général de Dunkerque, 49, rue du Maréchal Leclerc - 59385 Dunkerque Cédex I (site Normed, entrée des anciens Chantiers de France) - Tél : 03 28 63 64 63

Hazebrouck : Maison du Conseil Général d'Hazebrouck, 5, rue Donckèle - 59522 Hazebrouck Cédex (en face de la Poste Centrale) - Tél : 03 28 41 59 59

Lille : C.A.U.E. du Nord, 148, rue Nationale, 59800 Lille (angle rue Boucher de Perthes - métro République) Tél : 03 20 57 67 67

Bibliographie

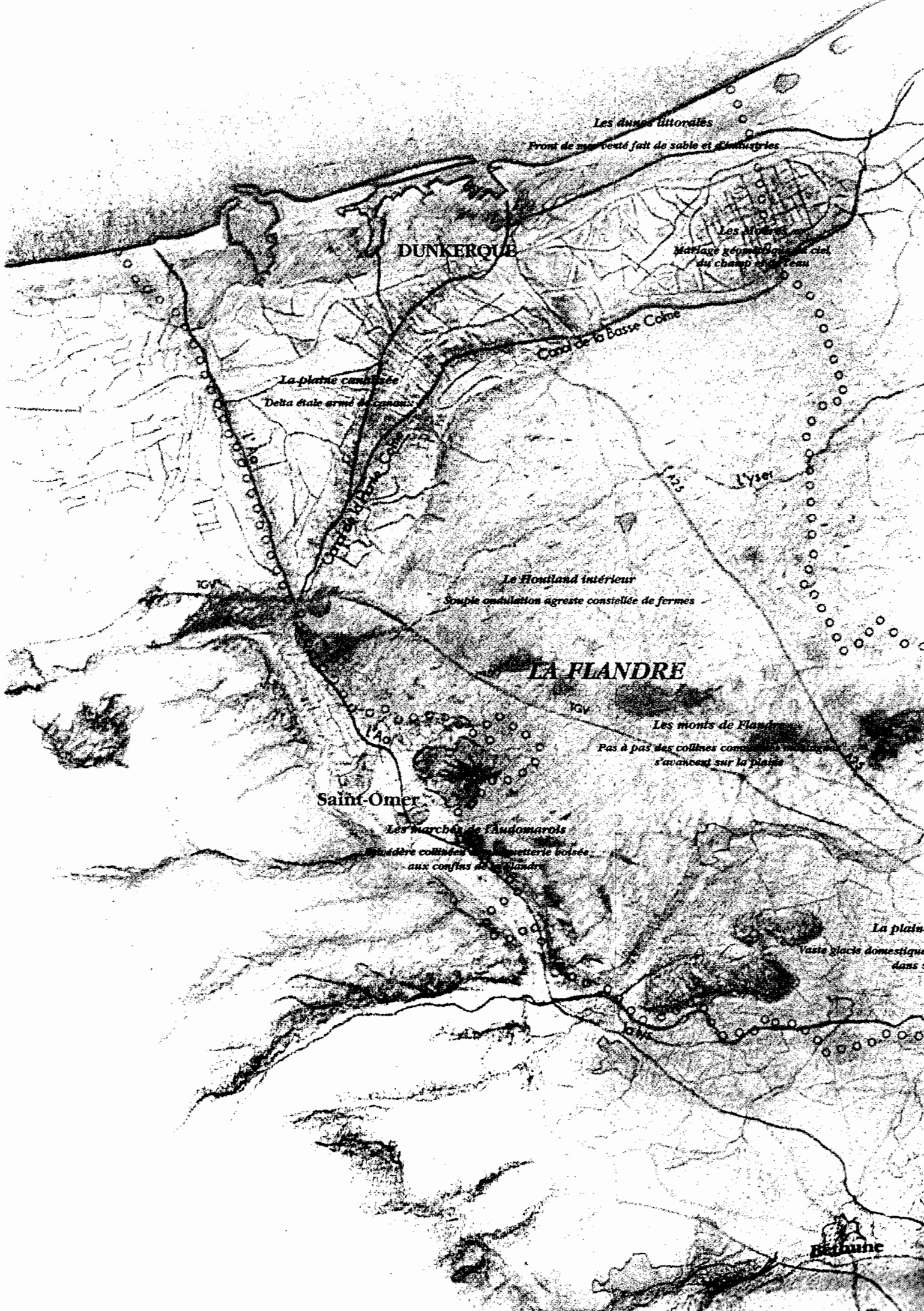
Nom - date- titre

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Marc Panien
Ecologue	Vincent Levive
Paysagiste	Anne Braquet
Assistant d'étude	Christophe Rouvres
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par
Marc Panien Architecte

Annexes



Les dunes littorales

Front de mer venté fait de sable et d'industries

DUNKERQUE

Les dunes

Mariage géométrique du ciel du champ et de l'eau

Canal de la Basse Côle

La plaine canalisée

Delta étale armé de canaux

Yser

Le Houlland intérieur

Souple ondulation agraire constellée de fermes

LA FLANDRE

Les monts de Flandre

Pas à pas des collines composées de marais s'avancent sur la plaine

Saint-Omer

Les marchés de l'audomarais

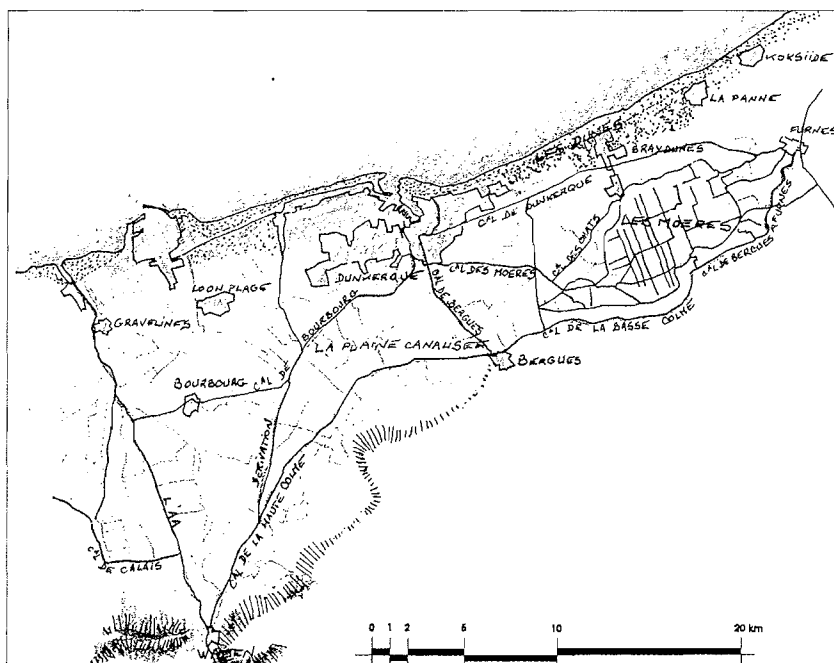
modère collines de potetterie boisée aux confins de la Flandre

La plaine

Vaste glacis domestique dans s

Béthune

Grand Pays : **La Flandre**



D

epuis la dernière transgression marine du dunkerquois, calé et protégé derrière les digues et son rideau de dunes, modelé par la mer et le vent, le paysage de la plaine littorale s'offre de Calais aux Pays-Bas et présente cette singularité topographique d'être quasiment toujours plan. Ces terrains aux altitudes très faibles et souvent inférieures à "0" sont des polders. Ils ont été tirés et protégés de l'onde par un labeur incessant amorcé après le VIII^{ème} siècle. L'équilibre ainsi créé est souvent précaire et l'invasion par l'eau saumâtre reste une éventualité toujours présente. Maîtriser et contenir l'eau est devenu un acte réflexe. Le fossé ou watergang, la vis d'Archimède, l'écluette, sont les éléments qui assurent à ces anciens marais des qualités agronomiques et permettent le séjour des hommes. La spécificité de ce grand paysage est l'horizontalité presque absolue et la très forte densité des fossés sillonnant les cultures. C'est en référence à l'image que renvoie ce polder que le terme de "plat-pays" trouve ici sa plus judicieuse représentation : le réseau très dense de canaux sillonnant et armant l'ensemble du territoire, tant en milieu urbain qu'en milieu agricole, est plus présent dans les représentations cartographiques que dans le vécu des habitants. Quel que soit l'itinéraire emprunté en Flandre maritime, il longe ou franchit inmanquablement un canal, mais sans le donner à voir ou même le laisser percevoir. La rigueur topographique confine à l'abstraction. Le vent, la ligne d'eau et

l'horizontalité du sol s'allient pour conférer une dimension sublime à ce paysage où l'arbre est rare.

L'industrialisation intensive et l'équipement portuaire industriel et commercial du littoral impliquent une modification importante des composantes paysagères. La propension à l'extension et à la densification de ces activités va jusqu'à remettre en question le

statut même de la plaine dans sa platitude, ses dimensions et sa spatialité.

Parcourir la Flandre littorale dans le département du Nord permet d'identifier trois entités paysagères distinctes. En contact avec la mer se déploient d'abord les dunes littorales, puis l'entité paysagère de la plaine canalisée incluant elle-même l'entité des Moères.

■ L'entité paysagère des dunes littorales

Le cordon dunaire est de formation relativement récente - postérieure au VIII^{ème} siècle - et s'étire en parallèle à la mer. Le vent sculpte les massifs de sable qui atteignent presque 30 mètres. Il crée des systèmes de pannes - ou creux - où la végétation se fait moins discrète grâce à l'eau de la nappe phréatique. Le cordon dunaire est rongé de toutes parts, à l'est de Dunkerque par les infrastructures de loisirs

et à l'ouest par l'industrialisation. Il offre néanmoins l'un des rares milieux "naturels" du Nord qui soit mis en continuité à l'est avec les réserves naturelles belges, à savoir, celles du Westhoek.

Les dunes sont des sites à préserver dans leurs aspects sauvages, pour les visions contrastées et ouvertes qu'elles offrent au nord sur l'horizon marin et au sud sur les polders aux cultures intensives.

■ L'entité paysagère de la plaine canalisée

Issus de l'ancien estuaire du fleuve Aa, de nombreux canaux - Aa canalisé, Haute Colme, Bourbourg - sillonnent les terrains de très faibles altitudes suivant une disposition en large éventail. Nous sommes ici au pays des waterings que créa le comte Philippe d'Alsace, au XII^{ème} siècle, pour assécher les terres maintenant sillonnées par les lignes haute-tension en provenance de la centrale de Gravelines.

Aujourd'hui, le paysage est très ouvert, le regard arrive aisément à glisser sur plusieurs kilomètres de terres cultivées. L'eau maîtrisée s'enrichit du vocabulaire des watergangs et des multiples canaux à franchir ou à longer.

Une coupure s'est opérée le long de l'axe "Bergues-Dunkerque" : le canal, l'autoroute, la route départementale 916 et le chemin de fer y passent tous en parallèle et isolent visuellement, mais aussi physiquement, la partie est de la partie ouest.

La platitude des terrains n'est malheureusement pas créatrice d'obstacles pour les extensions urbaines et industrielles ni pour le passage des réseaux : le territoire, géré avec méticulosité depuis des siècles, semble aujourd'hui abandonné à toutes ces activités mangeuses d'espace. Seule, la conscience partagée de cette richesse territoriale et culturelle sera garante des excès et des réflexes des aménageurs.

■ L'entité paysagère des Moères

Cette entité paysagère est à la plaine canalisée ce que le style classique français du XVII^{ème} siècle était au style baroque : la forme la plus épurée. Nous sommes ici dans le domaine de l'orthogonalité et de l'horizontalité parfaites.

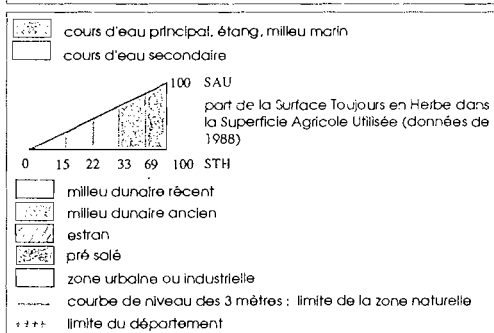
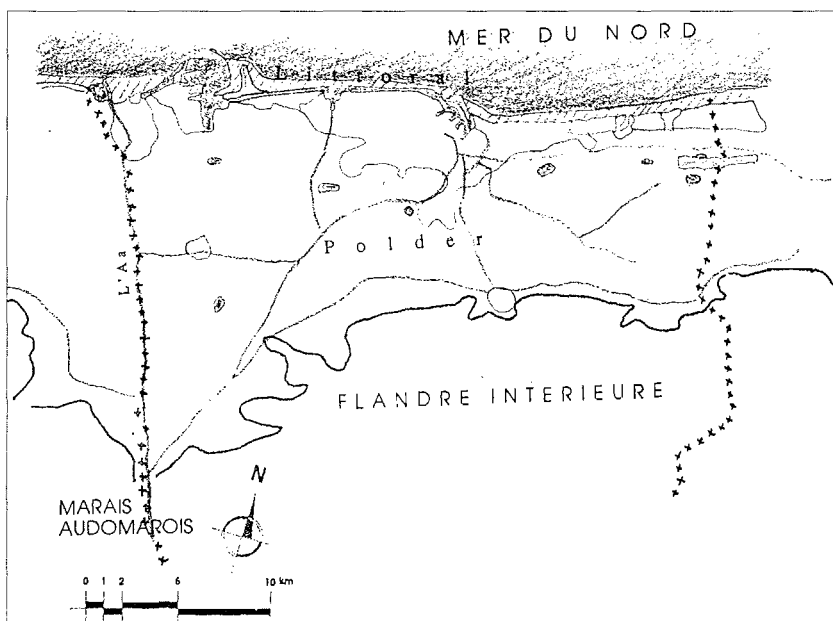
Les Moères sont les territoires les plus récemment tirés de l'eau, elles sont aussi le seul polder géométrique du Nord.

Après avoir franchi le Ringslot, - canal ceinturant l'entité -, les voies pénètrent dans un univers à la sobriété très affirmée. Le sol est systématiquement sillonné de fossés

rectilignes se coupant à angles droits. La route est toujours solidaire du canal. Le très petit nombre de fermes isolées maintient les qualités d'une perméabilité visuelle presque parfaite. Ce n'est que très ponctuellement que la végétation et les constructions parlent de densité. La richesse du vocabulaire paysager n'a donc pour s'exprimer qu'un choix limité de supports. Le pont, le talus, le fossé, l'accotement, la haie brise-vent sont autant de prétextes pour revendiquer l'identité des Moères.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Grand Pays : **La Flandre**
 Grand Paysage : **la Flandre littorale**
 Entités Paysagères : **les dunes littorales, la plaine canalisée, les Moëres**



carte générale de présentation des particularités écologiques

D

épression basse d'altitude inférieure à 3 mètres limitée par la Mer du Nord et les hauteurs de l'Houtland, la Flandre maritime représente la partie est de la plaine s'étendant de Sangatte à la frontière belge. Elle est séparée du Calaisis (département du Pas-de-Calais) par l'Aa canalisée allant de Watten à Gravelines. Le binôme Calaisis-Flandre maritime constitue la partie méridionale d'un ensemble qui se prolonge d'une façon continue en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne du Nord.

Bien que d'altitude similaire, Plaine maritime et Marais Audomarois correspondent à deux entités différentes se distinguant par leurs formations lithologiques et leur origine. La limite entre ces deux régions basses est marquée par le "goulot" de Watten.

Les particularités physiques de la plaine sont dues principalement à un assemblage géologique datant du quaternaire. Reposant sur l'argile des Flandres du tertiaire, ces formations se sont mises en place au cours des transgressions marines successives.

La première s'est produite aux environs de 6000 ans avant Jésus-Christ. Elle a eu pour conséquence le dépôt d'une importante couche de sables (dits pissards) d'épaisseur variant de 10 à 30 mètres et correspondant à l'assise de Calais. C'est peu après cette période que les cordons dunaires anciens tels que la dune de Ghyvelde se sont établis. Au même moment, s'est développée une forêt marécageuse qui, par la suite, constituera l'assise tourbeuse de certains marais tels que celui des Guines et d'Ardres.

La seconde transgression s'effectue en trois phases :

- la transgression dunkerquienne I entre 650 et 100 avant Jésus-Christ,
- la transgression dunkerquienne II qui est la plus importante puisqu'elle a creusé des chenaux dans la tourbe et induit le dépôt de sable et d'argile (1 à 2 mètres d'épaisseur). Immergeant la plaine à partir de 300 après Jésus-Christ, la mer reflua en 800 après avoir comblé celle-ci par des alluvions et édifié les cordons dunaires actuels,
- la transgression dunkerquienne III du Xème siècle aura moins d'incidences car limitée en partie par l'édification des premières digues.

Quelques exceptions expliquent les particularités topographiques des petites et grandes Moères. Il semblerait, en effet, que les altitudes négatives (-2,5 mètres) observées dans ces secteurs soient la résultante de deux phénomènes distincts :

- pour les petites Moères, l'exploitation de la tourbe,
- l'influence directe et constante de la mer, pour les grandes Moères.

Des alluvions lacustres forment aujourd'hui le sol de ces deux zones extrêmement planes. On comprend également

l'importante hétérogénéité des sols de la Flandre maritime engendrée par les dépôts successifs et stratifiés des alluvions marines mais aussi fluviales provenant de l'Aa.

En ce qui concerne les hauteurs de la plaine que sont les dunes, leurs particularités écologiques diffèrent selon l'époque de leur établissement. Les plus anciennes telles que les dunes de Ghyvelde ont subi une décalcification due à la pluie et favorisée par l'éloignement à la mer; les plus jeunes, régulièrement alimentées en sables coquilliers calcaires, conservent un caractère calcicole.

Avec des altitudes aussi basses et la présence d'un substrat argileux sous les sables pissards, la plaine possède une nappe située à un niveau élevé rendant les sols humides.

Le climat, bien que soumis aux influences maritimes, présente une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à celle enregistrée à l'intérieur du pays du fait de son relief peu élevé. Par contre, le vent est un élément quasi-constant de l'environnement avec pour direction dominante l'axe nord-est/sud-ouest. En outre, le bilan annuel précipitation-évapotranspiration potentielle révèle un déficit au printemps et en été, ceci est d'autant plus gênant pour l'agriculture que les terrains comprenant un fort pourcentage de sable revêtent un pouvoir de rétention faible.



produit du vent et de la sédimentation marine, la Dune

biologique. Ainsi, la façade littorale de par ses dunes présente le paradoxe de disposer d'une diversité d'habitats permettant à la fois d'accueillir une flore méditerranéenne et un lot d'espèces boréo-montagnardes.

Cette même originalité se reflète également entre dunes anciennes et récentes avec le développement d'une végétation acidiphile pour les premières et des groupements calcicoles pour les secondes. Outre le fait de posséder des milieux uniques, la frange maritime est le lieu de passage privilégié de nombreux oiseaux migrateurs. Quelques sites leur offrent tranquillité et nourriture : le bassin maritime du port ouest, les anciennes sablières situées le long de la rocade littorale, la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye (lorsque l'on n'y chasse pas).

Le polder, quoique très agricole, a le mérite d'héberger encore quelques sites d'exception. On notera notamment : la tourbière saumâtre de Poupremeete qui recèle deux espèces végétales uniques en France et les prairies humides du Stinkaert, dernière enclave tourbeuse de la zone périphérique des Petites Moères. Ces secteurs relictuels comme l'ensemble des milieux humides de la plaine sont aujourd'hui menacés par la baisse du niveau de la nappe et la pollution des eaux engendrées par le drainage et la rurbanisation.

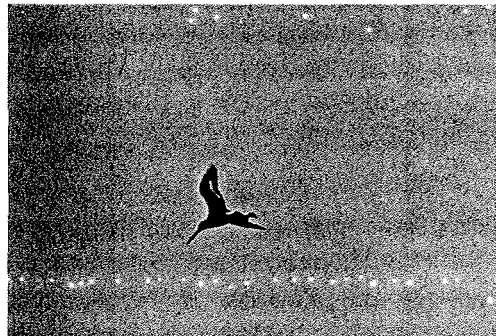
La richesse biologique de ce territoire est reconnue par l'importance de ses Z.N.I.E.F.F. - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique -. En effet, cet inventaire a répertorié 3 sites d'intérêt national / International et 5 sites d'intérêt supra-régional sur les 16 Z.N.I.E.F.F. de la plaine.



le Tadrome de Belon est un nicheur régulier des anciennes carrières de sable



végétation aquatique à Sagittaire, Petit Nénuphar, Cératophylle épineux et Petite Lentille dans le canal de la Haute Colme



les deux couples de Berge à queue noire de Flandre maritime constituent près de 5% de la population nicheuse de France !



le canard Souchet affecte pour nicher les watergangs de faible profondeur à inondation permanente

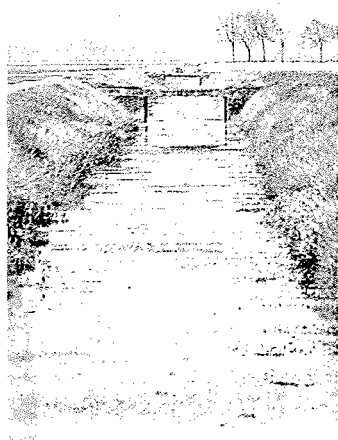
Différentes d'un point de vue physique, la frange littorale et la zone poldérienne divergent en fonction de leur occupation par l'Homme.

D'accès direct sur la grande voie maritime de la Mer du Nord, le littoral concentre les activités industrielles et commerciales. Cette fonction se traduit par le développement important de l'urbanisation au niveau de Dunkerque et l'extension du port de la cité de Jean Bart vers l'ouest. A l'est, la vocation touristique et naturelle prédomine et la dune continue de montrer ses formes généreuses modelées par le vent.



le Canal

A l'intérieur, le polder revêt de longues étendues céréalières où l'arbre et la prairie ne sont qu'exception. Ici, la particularité de la plaine réside essentiellement en l'élaboration d'un réseau de drainage géré par l'administration des Wateringues depuis le XII^{ème} siècle. Ce système est constitué de nombreux fossés drainants appelés watergangs en liaison avec des émissaires de gabarit supérieur nommés grachts. Ces derniers déversent les eaux excédentaires dans les canaux qui les expulsent à la mer.



le Gracht

A l'écoulement gravitaire à l'origine, le réseau fut ensuite complété par un dispositif de pompes de relevage des eaux ou de vis d'Archimède mues avant le XX^{ème} siècle par des moulins puis par des générateurs électriques. L'amélioration actuelle des techniques agricoles se traduit progressivement par le remplacement du maillage de watergangs par des drains enterrés et par l'abaissement généralisé du niveau de la nappe souterraine.

Du fait de sa position géographique, la Flandre maritime présente les conditions écologiques favorables à l'expression de milieux naturels d'une grande richesse



l'Orchis musc, orchidée des pelouses dunaies



ponte de Crapauds Calamites dans une panne à inondation temporaire



rassemblement hivernal de hiverniers pie sur l'estran exondé

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.